

e-rjcp

Revue électronique - jurisprudence de la commande publique

Code des marchés publics et ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005

Revue hebdomadaire
sauf périodes de congés

40 n° annuels

Distribution par courriel

Diffusion par Localjuris
Formation
5, rue Henry Chambellan
21000 DIJON

SARL au capital social de
7 500 euros –
n° SIRET
447 717 943 00016 R.C.S.
Dijon

Fax : 03.80.56.87.76,
Téléphone 06.30.43.87.69
Site internet :
<http://www.localjuris.com.fr>

Gérant et directeur de
publication
Dominique Fausser

Abonnement annuel
- individuel : 120 €TTC
- pour les personnes morales
avec libre droit de
reproduction interne à leurs
personnels et dirigeants :
250 €TTC par tranche
commencée de 250 salariés
en effectif total de
l'établissement ou de
l'organisme public
ordonnateur, plafonné à
1.000 euros.
- vente au n° 15 €TTC

| Décisions | Sommaire des thèmes traités et des commentaires | Pages |
|--|---|---------|
| Référence et indice de classement d'apport au droit positif de * à ***** | | |
| Cour de Cas. Ch. civile 2, 25 avril 2007, n° 06-13743, <i>M. X...</i> , agent d'assurance **** | ► Thème : <i>Les activités de sécurité sociale n'ont pas à être mises en concurrence en application des règles de passation des marchés publics.</i> | 3 - 4 |
| CE, 21 mai 2007, n° 284719, <i>ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie c/ société Sylvain Joyeux</i> - Recueil Lebon **** | ► Thème : <i>Présomption de déductibilité des charges contribuant à calculer le bénéfice imposable, des missions régulièrement facturées d'assistance et de conseil dans l'organisation et la constitution de dossiers de soumission aux marchés publics.</i> Conseils pratiques pour les entreprises. | 5 - 7 |
| CAA de Paris, 22 mai 2007, n° 97PA03580, <i>Commune de Pavillon-sous-bois</i> *** | ► Thème : <i>Résiliation d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour dépassement du coût d'objectif au-delà du seuil de tolérance pour une opération de rénovation et restructuration.</i> <i>Absence de faute du groupement de la maître d'ouvrage qui n'a eu la connaissance de la structure réelle du bâtiment d'après la rédaction de l'avant-projet sommaire.</i> | 8 - 10 |
| CAA de Bordeaux, 22 mai 2007, n° 06BX01983, <i>Communauté de communes de Lacq</i> **** | ► Thème : <i>Présentation de décompte définitif annuel, prévu dans un contrat d'exploitation de 12 ans, ne pouvant avoir un caractère définitif au regard de l'article 8-3 du CCAG FCS.</i> Conseils pratiques aux acheteurs publics à l'ensemble des acteurs de la commande publique. | 11 - 13 |
| CAA de Paris, 22 mai 2007, n° 05PA02534, <i>Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de Paris</i> *** | ► Thème : <i>Ordre de service délivré à l'entrepreneur pour assurer les travaux préparatoires du chantier, non suivi d'un ordre de service d'un commencement du démarrage du chantier.</i> <i>Résiliation tacite du marché par le maître d'ouvrage et indemnisation de l'entrepreneur au titre de son préjudice et de sa perte de bénéfices.</i> Conseils pratiques pour les acheteurs publics et les titulaires de marchés publics | 14 - 16 |
| CAA de Paris, 22 mai 2007, n° 05PA02452, <i>Office national des forêts (ONF)</i> , Tables du Recueil Lebon **** | ► Thème : <i>Garantie décennale pour des désordres affectant une couverture.</i> <i>Incompétence du juge administratif à statuer des litiges mettant en jeu les assureurs des constructeurs.</i> <i>Pouvoirs du juge liés à la formulation de la requête en recherche garantie formulée par le maître d'ouvrage.</i> <i>Un maître d'oeuvre, condamné au titre de la garantie décennale sans solidarité, ne peut solliciter du juge une garantie vis-à-vis de l'entrepreneur.</i> 1. La compétence juridictionnelle vis-à-vis des assureurs des parties à un litige en responsabilité des constructeurs. 2. Les pouvoirs limités du juge à la requête en recherche de la garantie des constructeurs. Conseils pratiques aux maîtres d'ouvrage publics et aux constructeurs | 17 - 20 |
| CAA de Paris, 22 mai 2007, n° 05PA01944, <i>M. Marc X c/ Cie Axa assurances IARD</i> , subrogée dans les droits de la <i>Cne de Château-Landon</i> ***** | ► Thème : <i>Conséquence de la nullité d'un marché de travaux sur les actions en garantie d'un maître d'oeuvre condamné en responsabilité décennale.</i> 1. La nullité d'un contrat fait tomber la garantie du constructeur qui avait contracté 2. L'effet de la nullité d'un contrat sur les autres constructeurs : est-il réellement utile d'élargir la responsabilité extracontractuelle ? Conseils pratiques pour les constructeurs. | 21 - 25 |

| | | |
|--|--|-----------|
| CAA de Bordeaux, 15 mai 2007, n° 04BX01512, Société Arnault Diffusion SARL c/ communauté de pays entre le Mable et la Vienne *** | ► Thème : Résiliation d'un marché de travaux aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant, pour défaut de production de documents fixant précisément des contraintes de résistance nécessaires à l'exécution d'un autre lot | 26 - 27 |
| CAA de Paris, 15 mai 2007, n° 04BX00267 et 04BX00342, MM. Jean X et autres maîtres d'œuvre c/ centre hospitalier d'Agen ***** | ► Thème : La manifestation d'un « sick building syndrome » ou syndrome des bâtiments malsains est susceptible d'engager la responsabilité décennale des constructeurs. 1. Le sick building syndrome (The sick building syndrome (SBS) ou syndrome des bâtiments malsains (SBM) 2. Un syndrome engageant la responsabilité décennale des constructeurs. Conseils pratiques pour les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les contrôleurs techniques. | 28 - 32 |
| CAA de Versailles, 14 mai 2007, n° 05VE01495, commissaire à l'exécution du plan de la Sté LA FELLETINOISE c/ AFUA « les Tuileries » **** | ► Thème : Absence de réception tacite d'un ouvrage faisant obstacle à l'établissement d'un décompte général ou final. 1. Les litiges qui s'opposent à une réception tacite 2. Qui a l'initiative du décompte de résiliation ? Conseils pratiques pour les administrateurs, liquidateurs ou le commissaire à l'exécution du plan de sauvegarde. | 33 - 36 |
| CAA de Versailles, 14 mai 2007, n° 05VE00556, Sté MULTICLO c/ l'office public HLM de Bondy **** | ► Thème : Forme des requêtes visant à contester un décompte général de travaux devant le juge. Contenu des mémoires en réclamation à l'encontre d'un décompte général. Résiliation régulière d'un marché public aux torts de l'entrepreneur n'ayant pas mis en conformité l'ouvrage dans les délais qui lui avaient été précisés dans une mise en demeure. Conseils pratiques aux entrepreneurs. | 37 - 41 |
| CAA de Paris, 9 mai 2007, n° 05PA00331, Sté FORTIS BANQUE France ** | ► Thèmes : Cession de créances n'ayant pas fait l'objet d'un acte d'acceptation. Cessionnaire ne disposant pas d'autres droits que ceux du titulaire du marché public. Conseils pratiques aux acheteurs publics. | 42 - 43 |
| CAA de Paris, 9 mai 2007, n° 04PA03649, M. Patrice X - maître d'œuvre c/ Centre hospitalier Léon Binet ***** | ► Thèmes : Résiliation d'une prestation de maîtrise d'œuvre non détaillée. Requalification d'une résiliation pour faute du maître d'œuvre en résiliation sans faute. Valeur contractuelle des éléments communiqués par le maître d'œuvre avant la signature du contrat. Absence de valeur contractuelle d'une autre mission confiée sous réserve de production d'un devis par le maître d'œuvre qui ne l'a jamais fait parvenir. Conseils pratiques aux acheteurs publics. | 44 - 47 |
| CAA de Paris, 9 mai 2007, n° 04PA02846, Sté Murelli et Royer c/ Centre hospitalier Léon Binet *** | ► Thèmes : Réduction par le juge d'une réfaction opérée par le maître d'ouvrage sur les prix d'un marché public de travaux. | 48 - 51 |
| CAA de Marseille, 30 avril 2007, n° 04MA01345, SARL LEVY MAGNAN c/ ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie **** | ► Thèmes : Recherche de la commune intention des parties et en cas de contradictions ou d'incertitudes nées des stipulations d'un contrat : entre le CCAG et un avenant. Paiement des prestations du maître d'œuvre prévue aux contrats en cas de retard anormal dû par le maître d'ouvrage ou les plus entrepreneurs. Conseils pratiques aux acteurs de la commande publique. | 52 - 56 |
| CAA de Marseille, 6 avril 2007, n° 04MA02218, Préfet des Hautes-Alpes c/ Dpt des Hautes-Alpes *** | ► Thèmes : Absence de critère révélant une préférence locale dans l'attribution d'un marché de service régulier de transport public routier de personnes. 1. La sanction des marchés attribués au titre d'une préférence locale. 2. L'appréciation du juge dans la présente affaire. Conseils pratiques aux acheteurs publics | 57 - 59 |
| CAA de Marseille, 6 avril 2007, n° 04MA00147, Office public d'aménagement et de construction (OPAC) Habitat Marseille Provence **** | ► Thèmes : Compétence du juge administratif sur les litiges découlant de la nullité d'un contrat portant sur la réalisation de travaux publics. 1. La signature d'un contrat nul : la distinction entre la responsabilité quasi-contractuelle et quasi-délictuelle ou délictuelle de l'administration. 2. La signature d'un contrat nul : la problématique générale de la compétence juridictionnelle. 3. Le cas particulier de l'exécution d'un contrat nul concourant à la réalisation de travaux publics. 4. Le partage de compétence des juridictions pour traiter la responsabilité quasi-contractuelle des contrats nuls autres que ceux ayant trait à la réalisation de travaux publics. Conseils pratiques pour les acheteurs publics et les titulaires de marchés publics. | 60 - 64 |
| CAA de Nantes, 29 décembre 2006, n° 05NT01100, Sté GTM Génie civil et services c/ CNMSS *** | ► Thèmes : L'entrepreneur ne peut faire valoir une réclamation au titre du paiement du solde des travaux, en l'absence de rédaction d'un projet de décompte final ou de décompte général. Conseils pratiques aux entrepreneurs. | 65 - 67 |
| Auteur Dominique Fausser | Bon de Commande | 68 |